

## Maryse Culham : nouvelle présidente de l'AJEFA

**Gérard Lévesque**  
**Avocat et notaire**

*Levesque.Gerard@sympatico.ca*

Depuis son assemblée annuelle du 3 juin dernier, l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) a une nouvelle présidente en la personne de Maître Maryse Culham qui succède à Maître Louise Huard-Peake.

Née à Calgary, Maryse Culham a complété ses études secondaires à l'École du Sommet, à Saint-Paul, ensuite a poursuivi ses études post-secondaires d'abord en éducation, à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, puis, en droit, à l'Université de Moncton. À la suite de l'obtention de son baccalauréat en droit en 2003, elle a fait un stage de cléricature à Edmonton pour ensuite être admise au Barreau de l'Alberta en juin 2004. Depuis juillet 2004, elle pratique le droit à Saint-Paul à titre d'associée au cabinet Lamoureux Lawrence Culham.

Elle exerce principalement en droit pénal, protection des enfants, transactions immobilières et testaments, procurations et successions. Elle estime que sa passion du litige et de la plaidoirie a été fortement encouragée après avoir gagné la médaille Dickson comme meilleure plaideuse lors du concours national bilingue de la coupe Gale en 2003. Depuis plusieurs années, elle est très impliquée dans la communauté juridique, notamment en tant que membre du conseil d'administration de l'AJEFA et du « *Criminal Trial Lawyers' Association of Alberta* ».

En tant que nouvelle présidente de l'AJEFA, Maryse Culham vise à faire progresser l'usage du français dans les rouages de la justice en Alberta, pour les franco-

phones et les francophiles. Elle est convaincue qu'ensemble, nous pouvons améliorer l'accès à la justice en français. Son mandat à la présidence débute alors que Justice Alberta n'a pas encore fait connaître les mesures que ce ministère entend mettre en œuvre suite à la décision du 4 mars dernier dans l'affaire R. c. Pooran, 2011 ABPC 77.

Dans ce dossier, la Couronne a plaidé que le justiciable et le juriste qui utilisent le français devant le tribunal n'ont pas le droit d'être compris dans cette langue, qu'ils n'ont rien d'autre que le droit à un interprète. Voilà pourquoi, dans sa décision, la juge Anne Brown a critiqué le ministère de la Justice de l'Alberta pour son interprétation dépassée et illogique des droits linguistiques. La juge a décidé que la personne qui utilise le français a droit à une audience devant un juge qui comprend cette langue sans interprète et que la Couronne doit parler le français. La juge a aussi rappelé que les paroles prononcées en français doivent être transcrites dans cette langue.

On doit donc s'attendre à plusieurs nouvelles mesures devant être annoncées et mises en œuvre par Justice Alberta. Une d'entre elles devrait être une modification des directives aux personnes chargées de préparer les transcriptions des instances judiciaires. En effet, les directives actuelles ont eu pour conséquence de faire en sorte que des propos prononcés en français, même par un membre de la magistrature, ne sont pas transcrits. Ces omissions inacceptables sont alors expliquées en anglais de la façon suivante : « *Other language spoken* » ou « *Foreign language spoken* ».

Pour plus de renseignements :

Texte de la décision de la juge Brown :  
[www.canlii.org/fr/ab/abpc/doc/2011/2011abpc77/2011abpc77.html](http://www.canlii.org/fr/ab/abpc/doc/2011/2011abpc77/2011abpc77.html)



**Maître Maryse Culham succède à Maître Louise Huard-Peake à la présidence de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta.**



**LYCÉE LOUIS PASTEUR**  
**The International French School**

- De la maternelle à la Terminale (de 3 ans à grade 12)
- Enseignement bilingue (français et anglais)
- Apprentissage dans un contexte international
- Programmes d'éducation de l'Alberta et du Ministère de l'Éducation Nationale Français
- Membre d'un réseau de plus de 420 écoles françaises à l'étranger

**APPELEZ-NOUS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS**

**4099 Garrison Boulevard, Calgary, AB T2T 6G2**  
**Tél: (403) 243-5420**  
**[www.lycee.ca](http://www.lycee.ca)**

# LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2011 – 2012

**Du 6 au 9 septembre**  
**Le Café Show à 6 h**  
**La Croisée des chemins à 15 h**

**Le 9 septembre**  
**Le Téléjournal Alberta**  
**18 h**

[Radio-Canada.ca/alberta](http://Radio-Canada.ca/alberta)



UN MONDE À CÉLÉBRER



RADIO | TÉLÉVISION | INTERNET